

75xxx, Paris

Avenue de la liberté
Tél. 01 23 45 67 89
E-Mail : toto@toto.org

Paris, le 18 février 2008

M. ou Mme Machin
Parti Machin
Rue Truc
75xxx Paris (ou pas)

Objet : Présentation du pacte des Logiciels Libres

Madame, monsieur,

Le 9 mars prochain, vous vous présenterez aux suffrages devant les citoyens de la ville de Paris pour le 14^e arrondissement. C'est donc dans cette optique que j'ai souhaité relayer l'initiative de l'[April](#)¹ nommée [Candidats.fr](#) visant à encourager les candidats aux élections municipales à signer le *Pacte du Logiciel Libre*.

Les *Logiciels Libres* sont des logiciels que chacun est libre d'utiliser, de copier, et de modifier pour les adapter à ses propres besoins – au contraire des logiciels à licence restrictive dits “propriétaires” – et contribuent à ce titre à garantir les valeurs de liberté, d'égalité, et de fraternité dans la sphère informatique. Ainsi, ils sont diffusés avec leur code source² et sont réalisés de façon collaborative – à l'aide des technologies Internet – par des particuliers, des entreprises, des ONG, des administrations, etc. Du fait de leurs qualités, ils sont utilisés par des millions de personnes de par le monde et sont notamment le “noyau dur” qui garanti le fonctionnement de l'infrastructure d'Internet. À titre d'exemple, l'Assemblée nationale a déjà migré ses postes clients vers du logiciel libre depuis l'année dernière, et plusieurs administrations de l'État comme l'Équipement ou la Gendarmerie française, utilisent des Logiciels Libres dans leur fonctionnement.

D'une manière générale, l'utilisation de Logiciels Libres a de nombreux impacts, par exemple :

- l'**emploi**, car plutôt qu'une économie de rente comme les logiciels restrictifs qui profite à des développeurs souvent lointains, le Logiciel Libre se base sur une économie de *l'innovation* favorisant l'augmentation de *valeur ajoutée* grâce aux services d'intégration, de modification, mais aussi de formation qui ne peuvent profiter qu'à *l'emploi local* ;
- le **social**, car de par leur gratuité les Logiciels Libres permettent de réduire la fracture numérique puisque leur acquisition se fait sans l'achat d'une licence *a priori* ;
- l'**écologie**, car les différentes distributions GNU/Linux sont généralement très tolérantes à fonctionner sur du vieux matériel, ce qui évite le consumérisme et le gaspillage habituel que l'on peut trouver dans le domaine de l'informatique ;
- la **pérennité**, car l'utilisation de *standards ouverts* mets à l'abri les collectivités locales d'une

¹Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre : <http://april.org>

²Par analogie avec la gastronomie, le code source est la “recette” du logiciel, par opposition au “code machine” généralement distribué, qui ne représente que le produit prêt à l'emploi mais incompréhensible pour les humains.

dépendance technologique vis à vis d'un nombre restreints d'acteurs, et rends pérennes des données informatiques de plus en plus précieuses.

Plus précisément, dans le contexte de la collectivité qu'incarne une municipalité, l'utilisation de Logiciels Libres implique de fait les points suivants :

- la **maîtrise** de son système d'information, garantie par la *pérennité* et l'*indépendance* que procurent l'utilisation de standard ouverts ;
- l'**accessibilité** des systèmes d'informations, pour fournir des *services garantis* à tout citoyen, indépendamment du matériel ou des logiciels qu'il possède ;
- une **interopérabilité** généralisée, et notamment le respect des recommandations du RGI³ émises par l'ADELE et la DGME ;
- la **mutualisation** des investissements entre différentes communes, du fait d'un développement collaboratif sur la base de travaux mis à dispositions de toutes les collectivités.

Vous pourrez trouver une analyse plus détaillée et argumenté de ces différents faits dans le petit document joint, nommé `Cahier-collectivites-locales.pdf`.

Cependant, malgré de nombreux succès et un dynamisme croissant autour d'enjeux majeurs, de nombreuses menaces pèsent actuellement sur l'avenir du Logiciel Libre, comme par exemple le brevet logiciel qui est discriminatoire envers les PME éditrices de logiciels (libres ou restrictifs), qui n'ont pas les moyens de financer des recherches d'antériorité. Vous trouverez par ailleurs **dans ce document**⁴ plus de détails sur ces menaces.

Ainsi, le *Pacte du Logiciel Libre* s'inscrit dans une double démarche citoyenne

- *informer* les candidats sur le Logiciel Libre et ses enjeux afin d'établir un dialogue sur ce sujet entre les citoyens et les personnalités politiques ;
- sur la base de ce dialogue, demander aux candidats de prendre des *engagements simples* en faveur du Logiciel Libre.

C'est pourquoi je vous invite vivement à prendre connaissance du pacte ci-joint, et pour marquer votre soutien en faveur du Logiciel Libre il vous suffit de l'imprimer, le remplir, le signer et le renvoyer à

Association APRIL
15 avenue de l'Agent Sarre
92700 Colombes.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire part de votre avis sur cette initiative, à laquelle nous attachons une importance toute particulière, et à ce titre, je me tiens bien sûr disponible pour vous rencontrer si vous souhaitez plus de précisions à ce sujet. Enfin, je vous prie d'agréer madame, monsieur, mes sincères salutations.

A. Nonyme

³Le Référentiel Général d'Interopérabilité, voir <http://fr.wikipedia.org/wiki/RGI>.

⁴http://candidats.fr/documents/Logiciel_Libre_Les_Menaces.pdf